

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-neuf
Présents :	43	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	20	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	14	Saint-Flour, après convocation légale en date du 11
Votants :	57	décembre 2025, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, M. Axel JOURQUIN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Gérard DELPY, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVECH, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

MME Béatrice ANTONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET
M. Frédéric ASTRUC donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Gilles BIGOT donne pouvoir à MME Marina BESSE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Gérard COURET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Vital GENDRE donne pourvoir à M. Bernard REMISE
M. Gilbert GLANDIERES donne pouvoir à M. René PELISSIER
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Olivia GUEROULT donne pourvoir à M. Philippe DE LAROCHE
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
M. Jean-Marie MEZANGE donne pouvoir à M. David VITAL
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le 22 DEC. 2025, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le 22 DEC. 2025

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : MAISON D'ACCUEIL 4 SAISONS DE SAINT-URCIZE - APPROBATION DE L'OPERATION ET DE SES MODALITES DE FINANCEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc BOUCHARINC

Considérant le projet de territoire 2021-2026 et sa fiche projet n°153 intitulée « Développement de l'espace 4 saisons de Saint-Urcize : bâtiment et diversification des activités » ;

Vu la décision de Madame le Président n°2024-593 relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la maison d'accueil 4 saisons de Saint-Urcize confiée au cabinet « Atelier TRIADE » ;

Considérant que le montant prévisionnel total de l'opération au stade DCE est estimé à 886 492,50 € H.T ;

Rappelant que ce projet pourrait bénéficier d'une aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre de l'AAP Région été hiver Massif Cantalien, pour un montant de 443 246,25 € correspondant à 50% du montant total de l'opération ;

Rappelant que ce projet pourrait bénéficier d'une aide du Département du Cantal au titre du Contrat Cantal Développement 2022-2027 d'un montant de 240 000 € correspondant à 27% du montant global de l'opération ;

Considérant que le plan de financement de cette action pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etudes et Moe	102 042,50 €	Etat DETR/DSIL	25 947,75 €
		Région AURA	443 246,25 €
Travaux	784 450,00 €	Conseil départemental	240 000,00 €
		Autofinancement	177 298,50 €
Total	886 492,50 €	Total	886 492,50 €

Vu l'avis favorable du bureau exécutif consulté par voie dématérialisée en date du 10 décembre 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE et ENGAGE l'opération de réalisation d'une maison d'accueil 4 saisons à Saint-Urcize ;

APPROUVE les modalités de financement dudit projet ;

DECIDE DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL et de la DETR pour un montant de 25 947,75 € correspondant à 3% d'un montant de dépense totale de 886 492,50 € pour le projet de réalisation de la maison d'accueil 4 saisons de Saint-Urcize ;

DECIDE DE SOLLICITER les autres financements nécessaires pour la réalisation de ce projet ;

AUTORISE Madame le Président à signer toutes modifications et pièces relatives à la complétude de ce dossier.

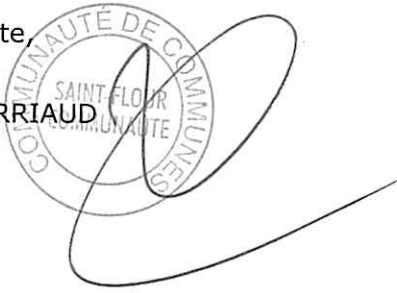
POUR : 57 VOIX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20251217-DELIB2025-221-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

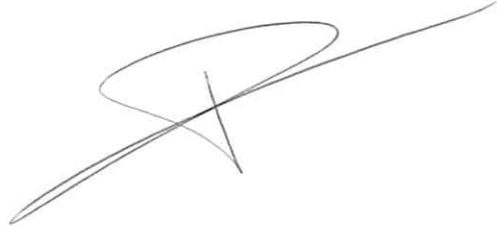
La Présidente,

Céline CHARRIAUD

A circular stamp with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" around the top and "SAINT-FLOIR COMMUNAUTÉ" around the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEIROUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'P' followed by a long horizontal stroke.